

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINESDES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

SEANCE DU 24 JUILLET 2025

(Date de convocation : 18 Juillet 2025)

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :      | 29 |
| Présents :                                | 18 |
| Absents excusés ayant donné procuration : | 8  |
| Absents excusés non représentés :         | 3  |
| Absent non excusé :                       | /  |
| Votants :                                 | 26 |

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Géraldine PETIT (procuration à Monsieur Eric BOYER), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE).

**Absents excusés** : Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Patrick MONTY, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Décision modificative de crédits budgétaires n° 1 – budget ville.

Monsieur BERNAL expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à des modifications de crédits dans les deux sections du budget principal.

Il précise qu'il est d'une part nécessaire d'actualiser l'imputation comptable de certains biens de l'inventaire municipal conformément à la nomenclature M57. Il propose l'inscription de crédits nécessaires aux écritures d'ordre budgétaires de régularisation.

Ces modifications concernent des opérations patrimoniales de la section d'investissement. Elles s'inscrivent au chapitre 041 pour un total en recettes comme en dépenses de 1 388 359,81 €. Elles s'équilibrent entre-elles et sont financièrement neutres.

Pour information, les écritures concernées par la ré-imputation comptable se rapportent aux structures municipales suivantes : piscine, école Marie Mauron, musée de la résistance, musée du cycle, bibliothèque des Valayans, Eglise des Valayans, Chapelle Notre Dame de Abcès, Immeuble Giberti (à disposition du CCAS).

Par ailleurs, des crédits complémentaires sont nécessaires pour la comptabilisation de l'amortissement des biens, à hauteur de 17 000 €. En section de fonctionnement, la dépense au chapitre 042 sera couverte par l'inscription d'un abondement de crédits en recettes, au titre de rôles supplémentaires perçus pour les contributions directes. En section d'investissement, l'autofinancement supplémentaire de 17 000 € permettra de réajuster les emprunts prévisionnels à la baisse pour un même montant.

.../...

Section de fonctionnement :

| article et fonction                                                                   | Chapitre | Recettes               | Dépenses               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------|------------------------|
| 6811 Dotation des amortissements des immobilisations<br>01 Opérations non ventilables | 042      |                        | 17 000,00<br>17 000,00 |
| 73118 Autres contributions directes<br>01 Opérations non ventilables                  | 731      | 17 000,00<br>17 000,00 |                        |
| <b>TOTAUX</b>                                                                         |          | <b>17 000,00</b>       | <b>17 000,00</b>       |

Section d'investissement :

| article et fonction                                                                                    | Chapitre    | Recettes                     | Dépenses                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------|------------------------------|
| 280422 Amortissement des subventions d'équipement versées<br>01 Opérations non ventilables             | 040<br>OPFI | 1 000,00<br>1 000,00         |                              |
| 28158 Amortissement des autres installations et outillages techniques<br>01 Opérations non ventilables | 040<br>OPFI | 3 000,00<br>3 000,00         |                              |
| 28188 Amortissement des autres immobilisations<br>01 Opérations non ventilables                        | 040<br>OPFI | 13 000,00<br>13 000,00       |                              |
| 1641 Emprunts en euros auprès des établissements financiers<br>01 Opérations non ventilables           | 16<br>OPNI  | - 17 000,00<br>- 17 000,00   |                              |
| 21314 Bâtiments culturels et sportifs<br>01 Opérations non ventilables                                 | 041<br>OPFI | 9 181,73<br>9 181,73         | 104 938,87<br>104 938,87     |
| 21318 Autres bâtiments publics<br>01 Opérations non ventilables                                        | 041<br>OPFI | 104 938,87<br>104 938,87     | 1 283 420,94<br>1 283 420,94 |
| 21321 Bâtiments privés - Immeubles de rapport<br>01 Opérations non ventilables                         | 041<br>OPFI | 1 267 956,33<br>1 267 956,33 |                              |
| 21351 Installations et aménagements des bâtiments publics<br>01 Opérations non ventilables             | 041<br>OPFI | 6 282,88<br>6 282,88         |                              |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                          |             | <b>1 388 359,81</b>          | <b>1 388 359,81</b>          |

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

VU l'exposé de Monsieur BERNAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les crédits ouverts au budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Jean-Claude GRAVIERE et Monsieur Robert IGOULEN par procuration),

**DECIDE** d'adopter les modifications de crédits budgétaires énoncées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gérôme VIAU



Pour extrait conforme,  
le Maire,

Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Juillet 2025

Publiée le : 28 Juillet 2025